

	ZA du Haut Coin 44140 – Aigrefeuille sur Maine Tél : 02 40 33 56 56 - Fax : 02 40 06 68 12	Auteur : Freddy Thomin	Date : 17.06.2024
	Objet : OP Com 1 – Mois EXTRAportif		Page 1 / 2

CONDITIONS ET REGLEMENT :

Article 1 - Organisation du Concours

La société Minco, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 379 966 070, dont le siège social est situé dans la Zone Artisanale du Haut Coin, à Aigrefeuille sur Maine (44140)], organise un concours réservé à ses nouveaux clients (ci-après dénommé "le Concours").

Article 2 - Conditions de Participation

La participation au Concours est ouverte à toute personne morale ayant ouvert un compte client chez Minco à partir du 1^{er} juillet 2024 (ci-après "le Participant").

Pour être éligible, le Participant doit remplir les conditions suivantes :

Avoir passé des commandes d'un montant total minimum de 10 000 € (dix mille euros) net hors taxes entre le 1er juillet 2024 et le 31 juillet 2024.

Les commandes doivent être des commandes de menuiseries complètes destinées à équiper un pavillon d'habitation individuel (pavillons d'habitation - logements individuels).

Les commandes doivent être fabriquées dans les délais habituels (généralement autour de 10 semaines).

Les commandes doivent être validées (signée en bon pour accord) et planifiées fermes (modification impossible).

Cette offre est non cumulable avec toute autre opération ou remise commerciale.

Article 3 - Modalités de Participation

La participation au Concours est soumise à inscription préalable grâce au formulaire remis par les équipes commerciales pour tout nouveau client répondant aux conditions de l'Article 2. A réception, les formulaires seront stockés avant tirage au sort.

Article 4 - Désignation du Gagnant

Le gagnant sera désigné par tirage au sort parmi les Participants remplissant les conditions de l'Article 2. Le tirage au sort sera effectué le mardi 10 septembre.

Article 5 - Dotation

Le gagnant du Concours recevra un vélo électrique d'une valeur minimale de 2000€. La dotation ne peut en aucun cas être échangée contre sa valeur en espèces ou contre toute autre dotation.

Article 6 - Information du Gagnant

Le gagnant sera informé par mail dans un délai de 10 jours suivant le tirage au sort.

Article 7 - Remise du Lot

Le lot sera remis au gagnant à l'adresse indiquée lors de la création de son compte client ou pourra être retiré au siège de Minco à une date convenue entre le gagnant et Minco.

Article 8 - Utilisation des Données Personnelles

Les données personnelles des Participants sont collectées et traitées conformément à la réglementation en vigueur sur la protection des données personnelles. Les Participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant en écrivant à [adresse de contact].

Article 9 - Responsabilité

Minco ne saurait être tenue pour responsable si, par suite de cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté, le Concours devait être modifié, écourté ou annulé.

Article 10 - Acceptation du Règlement

 La fenêtre HYBRIDE	ZA du Haut Coin 44140 – Aigrefeuille sur Maine Tél : 02 40 33 56 56 - Fax : 02 40 06 68 12	Auteur : Freddy Thomin	Date : 17.06.2024
	Objet : OP Com 1 – Mois EXTRA Sportif		Page 2 / 2

La participation au Concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Toute fraude ou tentative de fraude entraînera la disqualification immédiate du Participant.

Article 11 - Dépôt et Consultation du Règlement

Le présent règlement est déposé chez Maître REYTER, huissier de justice au 12 Allée de la Maladrerie, 44120 VERTOU. Il est consultable sur le site internet <https://www.constat-44.com/> et peut être envoyé gratuitement à toute personne qui en fait la demande à l'adresse suivante : freddy.thomin@minco.fr